



PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SOEURS

Par courriel

Date : 22 juillet 2013

À : M. Yves Sylvain, directeur général de la CSMB

CC : M. Ayaz Poundja, directeur des ressources matérielles

M. Jean-Michel Nahas, coordonnateur, bureau des communications et de la presse

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation, OCPM

De : M^{me} Stéphanie Espach, secrétaire et analyste de la commission

Objet : Questions additionnelles de la commission au terme de la 2nde partie de l'audience

Monsieur,

À la lumière des interventions entendues au cours des deux parties de l'audience et après l'étude de la documentation reçue, la commission a constaté le besoin de compléter les informations dont elle dispose. Elle soumet donc à votre attention les questions suivantes :

1. Les normes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

En réponse à la question d'une participante en première partie de l'audience, vous avez indiqué qu'il y avait trois modèles d'écoles primaires au Québec : un modèle d'école dit 2-12, constitué de 2 classes de maternelle et 12 classes de primaire; un modèle d'école dit 3-18, constitué de 3 classes de maternelle et 18 classes de primaire; et un modèle d'école dit 4-24, constitué de 4 classes de maternelle et 24 classes de primaire (M. Yves Sylvain, séance du 18 juin, doc.7.2, p. 39).

Au Québec, existe-t-il d'autres modèles d'écoles primaires, par exemple des écoles plus petites qu'une 2-12?

Pour chacun des modèles d'école primaire identifiés, quels sont les critères du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui s'appliquent, en terme de capacité d'accueil, de nombre de locaux, et de superficie à allouer à la cour d'école?

Aussi, quels sont les critères du ministère qui régissent la répartition des écoles primaires dans un milieu donné?

2. L'offre en services éducatifs à l'Île des Soeurs

En outre, vous avez mentionné que dans l'éventualité où la deuxième école primaire serait construite telle que projetée (3-18), elle serait à pleine capacité sur 5 ans avec peut-être 200 élèves à l'ouverture en 2014-2015; l'objectif étant de désengorger l'école actuelle (M. Yves Sylvain, séance du 18 juin, doc.7.2, p. 27). La directrice de l'organisation scolaire à la CSMB a également ajouté que la construction d'une deuxième école 3-18 permettrait d'être confortable jusqu'en 2020-2021 en terme de capacité d'accueil (Mme Geneviève Hotte, séance du 17 juin, doc. 7.2, p.58). Il y aurait donc un enjeu de 3e école dans un horizon de 6 ans (M. Yves Sylvain, doc.7.2, p.59).

Pouvez-vous rappeler brièvement l'historique de la construction de l'école primaire Île-des-Sœurs et expliquer les circonstances qui ont précédé les différentes phases d'agrandissement de l'école? À quel(s) moment(s) la CSMB a-t-elle eu recours à des locaux temporaires ou modulaires (roulottes, préfabriqués, etc.) à l'école primaire Île-des-Soeurs? Où étaient-ils installés et à quoi servaient-ils?

Existe-t-il des directives ou des critères spécifiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'utilisation de locaux temporaires ou modulaires, et la location d'espaces aux fins d'enseignement ou de service?

La CSMB a-t-elle envisagé la possibilité d'utiliser des locaux temporaires ou modulaires, voire de louer des locaux à des organismes pour des fins d'enseignement ou de service, afin de répondre au débordement à l'école primaire Île-des-Soeurs dès la rentrée 2013?

L'école primaire 3-18 projetée sur le site du triangle du parc de la Fontaine prévoit-elle des locaux pour des classes d'accueil et de francisation, ainsi que pour un service de garde?

3. L'acquisition de terrains pour les écoles

Lors d'une séance publique, la présidente de la CSMB a indiqué que la CSMB avait multiplié les démarches pour trouver un terrain, mais qu'ultimement c'était les Villes qui cédaient les terrains; la CSMB ayant pour responsabilité de donner les conditions gagnantes et de s'assurer que les critères propices à l'apprentissage soient réunis (Mme Diane Lamarche-Venne, doc.7.4, p.79).

Pouvez-vous expliquer l'historique des modes d'acquisition des terrains pour les écoles au Québec?

Merci d'acheminer vos réponses avant le **29 juillet** prochain. Au nom de la commission, je vous remercie d'avance et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire de la commission
M^{me} Stéphanie Espach